

2023/2026

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE



COMMUNE DE

CORZÉ

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CORZE

Porteur du projet : Commune de CORZÉ
4 rue du Commerce - 49140 CORZÉ
Téléphone : 02 41 18 56 30
Adresse électronique : mairie@corze.fr



Table des matières

I.	PERIMÈTRE ET PUBLIC DU P.E.D.T.....	1
A.	Territoire concerné	1
B.	Établissement scolaire du territoire	1
C.	Les acteurs éducatifs du territoire	1
D.	Durée du PEDT : 3 ans.....	1
II.	ETAT DES LIEUX.....	1
A.	Le service enfance de la commune	2
1.	Présentation	2
2.	Mode d'inscription	3
B.	Les activités extrascolaires (géré par la Communauté de Communes).....	3
C.	Les autres activités éducatives du territoire	3
III.	ATOUS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN PLACE DU PEDT.....	3
A.	Modalités d'informations vers les publics	3
IV.	L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT.....	4
V.	LES VALEURS PARTAGEES SUR LE TERRITOIRE	5
A.	Le bien-être.....	5
B.	Le Vivre Ensemble.....	6
C.	Le lien familial et la communication	6
D.	L'ouverture culturelle.....	6
E.	La participation.....	6
F.	La réussite	6
G.	Le développement durable.....	6
VI.	DES OBJECTIFS A ATTEINDRE.....	7
VII.	DES ACTIONS A ENGAGER OU A POURSUIVRE.....	7
A.	Rendre accessibles les structures et associations de la commune à tous les enfants	7
B.	Donner la possibilité à tous les enfants de prendre une part active à la création et à la vie des structures qu'ils fréquentent.....	7
C.	Eveiller la curiosité des enfants en leur donnant accès à des lieux de cultures, des activités individuelles et collectives, des rencontres... ..	8
D.	Créer les conditions pour que les enfants s'initient à leur future citoyenneté dans un cadre collectif	8
E.	Permettre aux enfants d'appréhender les notions et les préceptes du développement durable	8
VIII.	L'EVALUATION DE NOS OBJECTIFS.....	8

I. PERIMÈTRE ET PUBLIC DU P.E.D.T.

A. Territoire concerné

La commune de CORZÉ appartient depuis le 1er janvier 2017 à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) qui regroupe 17 communes et possède la compétence Enfance Jeunesse. Elle gère les structures petite enfance, les accueils de loisirs et les espaces jeunes.

La compétence scolaire est restée communale.

CORZÉ est aujourd'hui une commune de 1918 habitants. Elle compte 441 enfants de moins de 15 ans et 257 de 15 à 29 ans (Source INSEE 2022).

Située entre le Loir au nord-ouest et des bois au sud et à l'est. La RD 323 traverse son territoire qui s'étend sur 3149 hectares. Elle est aussi traversée par l'A11 et l'A85.

CORZÉ est une commune rurale et largement agricole, mais sa situation géographique, à proximité de la métropole angevine, en fait aussi une commune attractive et résidentielle. De nouveaux quartiers se développent à la périphérie du centre bourg et accueillent une nouvelle population.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

B. Établissement scolaire du territoire

École publique Adrien TIGEOT, 213 élèves (prévision rentrée septembre 2023)

- **Niveau maternelle** : 3 classes, 67 élèves prévus à la rentrée 2023
- **Niveau élémentaire** : 6 classes, 146 élèves prévus à la rentrée 2023

Les moments périscolaires sur le groupe scolaire :

- La pause méridienne de 12h à 13h50.
- Les accueils périscolaires, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

C. Les acteurs éducatifs du territoire

La mise en œuvre du PEDT de Corzé aura pour points d'appui ses partenaires :

- Institutionnels : Commune de Corzé, Éducation Nationale, Service départemental jeunesse à l'engagement et au sport, CCALS, CAF, Conseil départemental,
- Associatifs : Associations à caractère sportif, culturel ou de loisirs du territoire et l'Association des Parents d'Elèves.
- Les familles du territoire, l'EJ, le Conseil Municipal des Enfants, la bibliothèque municipale et RESTORIA.

D. Durée du PEDT : 3 ans

II. ETAT DES LIEUX

Période triennale précédente

Le précédent PEDT s'est principalement déroulé dans un contexte sanitaire très spécial dû à l'arrivée du COVID. De nombreuses modifications ont dû être apportées au service

périscolaire tant sur l'agencement matériel que sur l'organisation des personnels encadrants. Ces modifications conditionnaient la continuité du service périscolaire ainsi que des activités pédagogiques engagées. Les taux d'encadrements supérieurs à la réglementation ont permis de séparer les groupes d'enfants durant cette période laissant ainsi la possibilité aux activités de perdurer.

A. Le service enfance de la commune

1. Présentation

Le personnel du service périscolaire

- Une responsable du service enfance et directrice périscolaire
- 3 agents communaux qui assurent la préparation et le service des repas
- 11 animateurs qui prennent en charge les enfants sur les trois temps périscolaires, assurent l'encadrement des enfants et le déroulement des activités éducatives.
- 3 ATSEM qui assurent l'encadrement et l'accompagnement des enfants des 3 classes de maternelle ?

Les différents temps périscolaires

- **Accueil périscolaire du matin** de 7h30 à 8h20 :
Jusqu'à 30 enfants sont accueillis en moyenne (3/11 ans) encadrés par 2 à 3 animateurs.
- **Accueil périscolaire du soir** de 16h30 à 18h30 :
Jusqu'à 70 enfants sont accueillis en moyennes (3/11 ans) encadrés par 6 animateurs
- **Pause méridienne** (restauration et activités) de 12h00 à 13h50 :
65 enfants de maternelle et 120 enfants d'élémentaire sont accueillis au restaurant scolaire chaque jour. Le bon fonctionnement de la pause méridienne est assuré par :

Autres services municipaux à destination du jeune public

- **Transport scolaire** : un agent communal accompagne les enfants pour chaque transport. 14 enfants bénéficient de ce service.
- **Le Conseil Municipal des Enfants**, animé par du personnel qualifié et composé de 19 enfants ayant de 8 à 13 ans, a pu porter divers projets (journée citoyenne, vente de gâteaux) dans l'objectif de financer différents projets sur le territoire.
Le CME est un apprentissage de la vie d'élu territorial. Les enfants élus construisent et votent des projets qui ont vocation à agrémenter la vie des jeunes du territoire. Ils travaillent ensuite sur les actions à mettre en place pour y parvenir.
La commune souhaite élargir le CME à des enfants et jeunes au-delà de l'école élémentaire. L'objectif de ce fonctionnement permet de partager l'encadrement entre un(e) élu(e) et le service enfance.



2. Mode d'inscription

En début d'année, les parents inscrivent leurs enfants via le portail famille aux différents services périscolaires (pause méridienne et accueil matin et soir). Les présences peuvent être régulières ou non, seule l'inscription est obligatoire pas la régularité.

B. Les activités extrascolaires (géré par la Communauté de Communes)

Accueil de loisirs de 3 à 12 ans, les mercredis et vacances scolaires, organisé par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (en moyenne 26 enfants présents).

Espace jeunes de 10 à 16 ans, organisé par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

C. Les autres activités éducatives du territoire

Bibliothèque, association culturelle, associations sportives et de loisirs communales ou intercommunales.

III. ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN PLACE DU PEDT

- Locaux et équipements disponibles pour accueillir les animations sur la pause méridienne, dans un périmètre proche de l'école : locaux d'accueil périscolaire, salle des fêtes, prairie de la paix, maison des associations, salles d'activités, salle des sports, terrain de foot extérieur, city stade, terrain de tennis, bibliothèque municipale...
- Mutualisation maximale du matériel et des locaux entre l'école, l'accueil de loisirs et les services périscolaires.
- Un projet d'agrandissement et de rénovation des espaces réservés à l'école, aux activités périscolaires, à l'ALSH et à l'EJ est en cours d'étude et débutera pendant la mise en œuvre de ce PEDT.
- Un tissu associatif dans divers domaines : l'association culturelle et la bibliothèque sont engagées dans des actions avec les structures périscolaires ; l'association de parents d'élèves est très dynamique et plusieurs associations sportives accueillent des enfants et des jeunes,
- Le personnel communal et communautaire (service enfance jeunesse) diplômé ou en cours de formation, ainsi que des animateurs extérieurs,
- Le personnel mis à disposition par les Francas (fédération nationale d'éducation populaire),
- Contrat enfance jeunesse

A. Modalités d'informations vers les publics

Une plaquette de fonctionnement est remise à chaque nouvelle famille arrivante et reste disponible pour toutes les autres familles déjà inscrites sur le groupe scolaire. Des portes ouvertes sont organisées chaque année sur le groupe scolaire lorsque le

contexte sanitaire le permet.

Le site de la commune de Corzé reprend les informations de base concernant le service enfance.

Des mailings sont régulièrement effectués vers les familles lors d'évènements majeurs ou lorsque des informations urgentes et importantes doivent être transmises.

Un bulletin municipal annuel présente les activités réalisées ou proposées par les associations.

La CCALS diffuse également ses propres informations.

IV. L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »

L'enfant doit être abordé dans sa globalité. Il n'est pas seulement celui de ses parents, un élève, un sportif ou un camarade de jeu.

C'est un être global, on ne peut prétendre n'accompagner qu'une part de lui. Chaque enfant est différent. Même au sein d'un collectif, il importe de se soucier des individualités.



L'Éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain. Elle est donc, tout au long de la vie, une combinaison d'influences diverses : les unes volontaires (issues d'actes qui se veulent éducatifs, fruits d'une volonté éducative), les autres involontaires (issues de l'environnement, sans intention éducative). Ces influences peuvent être conscientes ou inconscientes de la part de l'adulte ou de l'éduquant, subies, provoquées ou consciemment recherchées de la part de l'enfant ou de l'éduqué.

Ponctuelles ou permanentes, de toute nature et de toute origine, toutes ces influences se conjuguent : l'éducation est globale. Au fil de la vie, toutes ces influences ne cessent de se multiplier et d'interagir : L'éducation est continue.

L'action éducative recouvre le domaine des influences volontaires, elle diffuse des idées et des valeurs, elle transmet des savoirs, propose des savoir-faire et des savoir-être qui, non seulement influent sur les pratiques et les comportements, mais participent également de la construction de chacun.

Elle doit aussi exploiter les influences involontaires, en repérer les effets pour en tenir compte dans la détermination des influences volontaires que nous jugeons nécessaire. L'action éducative, dans son ensemble, doit être finalisée : la volonté d'éduquer ne suffit pas, encore faut-il choisir dans quel but.



V. LES VALEURS PARTAGEES SUR LE TERRITOIRE

Les valeurs sur lesquelles s'appuie ce projet de territoire sont avant tout celles de la République.

Les principes de la République sont l'indivisibilité, la laïcité, la République sociale et la démocratie.

La commune de Corzé souhaite mettre l'accent plus particulièrement sur le Vivre Ensemble, la Réussite, la Participation, l'Ouverture culturelle et le Développement durable.

Le bien-être est choisi comme fil conducteur et se retrouve dans l'ensemble des valeurs.

Le bien-être est un état de sérénité physique et psychique et d'épanouissement global. Il est atteint lorsque les besoins fondamentaux de l'enfant sont satisfaits.

A. Le bien-être

Le bien-être est un état de plénitude, qui apparaît lorsque nos besoins primaires et secondaires sont assouvis. Atteindre cet état peut passer par l'action, l'activité, l'atteinte d'un objectif, mais il faut aussi donner une place à l'inaction, à l'inactivité. L'Enfant doit avoir du temps pour se centrer sur lui-même. Notre ambition est de permettre à chaque Enfant d'atteindre cet état.

Il convient pour cela de s'appuyer sur les valeurs que nous souhaitons défendre : la participation, le vivre-ensemble, la réussite, l'ouverture culturelle et le développement durable.

Sans hiérarchiser ces valeurs et sans en privilégier une plus qu'une autre, les adultes devront permettre à l'Enfant d'atteindre un état de bien-être.

B. Le Vivre Ensemble

Au-delà de vivre ensemble, nous devons permettre aux enfants de « bien vivre-ensemble ». Considérer l'autre comme son égal dans un esprit de fraternité doit conduire à le respecter bien plus qu'à le tolérer. L'éducation doit inviter à considérer la différence comme une richesse pour la vie collective.

« Bien vivre ensemble » doit nous amener à respecter les croyances, les convictions et les opinions personnelles ; pour autant, les demandes individuelles ne doivent pas perturber l'organisation collective.

C. Le lien familial et la communication

Les liens familiaux ont une place importante dans la vie de l'enfant, ils sont son repère et son cocon. Les comprendre et leur laisser cette place primordiale est très importante.

La famille qu'elle soit proche, recomposée, éloignée, a une place qui doit être maintenue à travers les différents espace de vie que l'enfant fréquente au quotidien.

C'est pour cette raison que la commune souhaite instaurer davantage de temps consacrés aux familles dans ses différents projets pédagogiques.

D. L'ouverture culturelle

L'ouverture culturelle est le point d'appui du civisme. C'est une des bases du vivre ensemble. Elle doit, en permettant la découverte des autres, favoriser le respect entre les individus. C'est en donnant accès à l'Enfant à une culture riche et variée que l'on va lui permettre d'acquérir une ouverture d'esprit qui le conduira à un respect naturel de la différence.

L'accès à la culture, à des rencontres intergénérationnelles, interculturelles, ou internationales doivent contribuer à l'ouverture culturelle et d'esprit de l'Enfant.

E. La participation

Participer, c'est pouvoir et savoir exprimer ses opinions mais aussi écouter et respecter celles des autres. La participation va au-delà de donner son avis ou de participer à des élections.

Cela consiste à prendre des positions et à créer les conditions pour que les avis et envies des enfants puissent être entendus. Il convient que les propositions retenues par le groupe d'enfants puissent être accompagnées par les adultes. Elles peuvent se concrétiser en actions collectives.

Participer suppose que chaque Enfant, quelles que soient sa situation et celle de sa famille, puisse accéder aux services et aux espaces qui lui sont dédiés dans le respect du principe de laïcité.

F. La réussite

La réussite résulte d'un grand nombre de facteurs, elle va au-delà de la réussite scolaire. Amener l'Enfant vers la réussite consiste à lui permettre de dépasser ses échecs afin qu'ils ne deviennent pas des freins mais bien des étapes pour y parvenir. Les adultes doivent proposer des activités afin de permettre à l'Enfant d'identifier le ou les domaines dans lesquels il a des aptitudes. Les adultes doivent accompagner l'Enfant afin que ces aptitudes deviennent le point d'appui de son épanouissement personnel, social, professionnel.

G. Le développement durable

Le développement durable va au-delà des enjeux écologiques. Il s'agit de permettre aux générations futures de vivre sur une planète où le progrès écologique, économique et social respecte les enjeux de l'intérêt général. C'est à la fois une préoccupation d'aujourd'hui et un enjeu pour demain.

L'éducation des Enfants doit leur permettre d'appréhender les enjeux et d'intégrer les

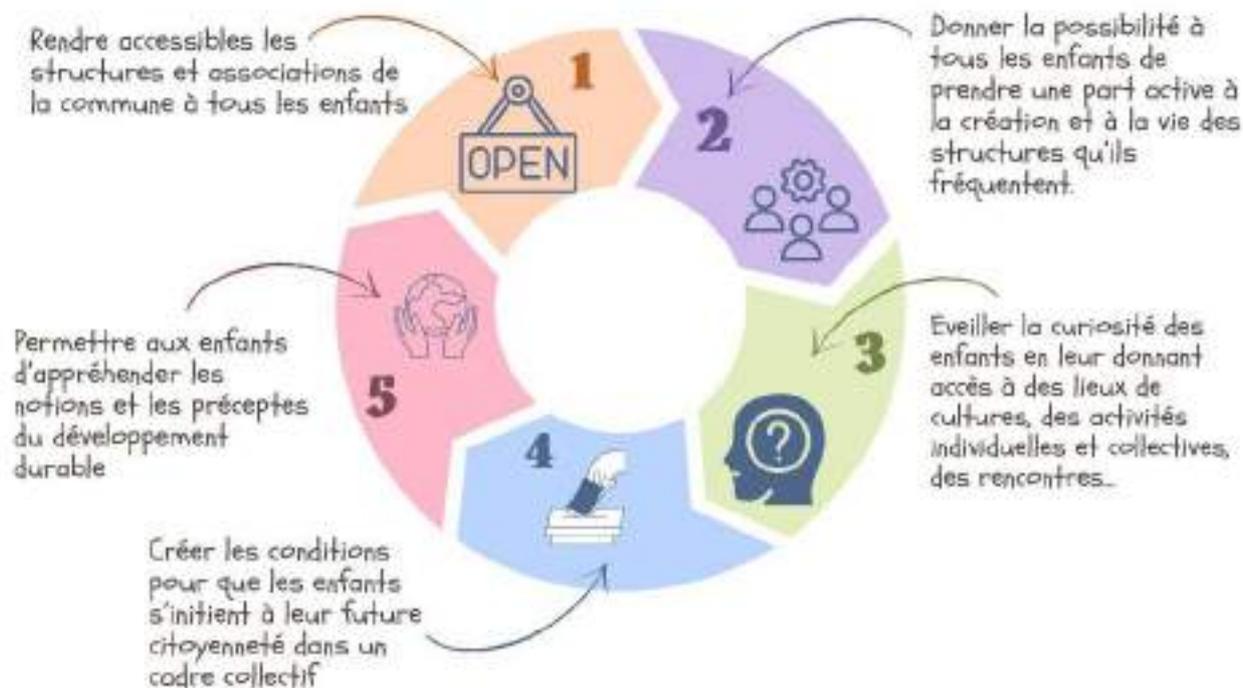
préceptes du développement durable. Le comportement des adultes doit être exemplaire et responsable pour ne pas renvoyer à la génération suivante le soin de résoudre les problèmes actuels.

Inviter les enfants et les adultes qui les éduquent, à avoir une réflexion sur leur consommation quotidienne afin de mesurer l'impact de celle-ci d'un point de vue écologique, économique et social.

VI. DES OBJECTIFS A ATTEINDRE

OBEJCTIFS GENERAUX

SUR LE TERRITOIRE



VII. DES ACTIONS A ENGAGER OU A POURSUIVRE

A. Rendre accessibles les structures et associations de la commune à tous les enfants

- Mettre en place une politique tarifaire
- Intégrer les enfants à besoins spécifiques
- Faciliter la mobilité douce
- Adapter les horaires d'ouverture
- Informers les enfants et les familles

B. Donner la possibilité à tous les enfants de prendre une part active à la création et à la vie des structures qu'ils fréquentent.

- Mettre en place un conseil, une commission d'enfants
- Mettre en place des associations d'enfants
- Mettre en place des activités proposées par les enfants
- Ouvrir le conseil d'administration aux mineurs
- Aller à la rencontre des enfants hors les murs
- Favoriser les liens familles, enfants, structures

Mettre en place des points d'échange de livres, de jeux...

C. Eveiller la curiosité des enfants en leur donnant accès à des lieux de cultures, des activités individuelles et collectives, des rencontres...

Faciliter la mobilité

Mettre en place des échanges (locaux, internationaux...)

Faire découvrir des métiers aux enfants

Faire venir la culture aux enfants

Organiser des stages (sportifs, artistiques, lecture, manuels, culinaires, techniques...)

Informers les enfants et les familles

Ouvrir un fab lab

D. Créer les conditions pour que les enfants s'initient à leur future citoyenneté dans un cadre collectif

Mettre en place un conseil, une commission d'enfants

Mettre en place d'un « permis » piéton / vélo et sensibiliser à son usage

Mettre en place d'espaces de discussions, de débats

Mettre en place de sessions de secourisme

E. Permettre aux enfants d'appréhender les notions et les préceptes du développement durable

Mettre en place des actions écocitoyennes portées par les enfants

Sensibiliser les enfants à l'écologie, la solidarité, l'économie...

Mettre en place d'action pour limiter le gaspillage (papier, objet, alimentation, énergie, eau...)

Mettre en œuvre une information accessible aux enfants

Travailler sur la restauration scolaire, les gouters...

Prendre soin du matériel, des objets...

Mettre en place une ressourcerie

Tendre vers le zéro déchet

VIII. L'ÉVALUATION DE NOS OBJECTIFS

L'évaluation du projet éducatif résulte d'un engagement des structures du territoire à s'imprégner des objectifs à atteindre et à développer des actions éducatives.

Pour accompagner l'ensemble des structures dans la mise en œuvre de cette évaluation, une démarche qualité sera mise en place. Elle permettra à chaque acteur de s'approprier les objectifs à atteindre et à les évaluer.

Chaque structure pourra travailler ses propres objectifs, valoriser ce qui se fait déjà en direction des enfants et des jeunes et/ou engager de nouvelles actions et en analyser la portée. Par exemple : participation des jeunes à l'arbitrage dans le sport ? au rangement du matériel et au nettoyage des locaux ? leur intégration dans des structures ou commissions d'associations ? etc.

Chaque objectif sera évalué selon des indicateurs. Chaque structure sera invitée à contribuer aux évaluations.

Les modalités de réussite fixent les ambitions globales de la collectivité et permettront d'évaluer le PEDT à la fin de sa période de validité.

Chaque structure sera invitée à nommer un référent de la mise en œuvre du PEDT dans la structure. Cette personne sera invitée à participer au comité de suivi.

Un comité de suivi, composé de représentants associatifs et communaux (élus, agents, parents...), se réunira au minimum 1 fois par an, afin de dresser des bilans des actions en cours. Ce comité sera également une instance d'échanges et de partenariats sur des projets à mener.



Commune de
Corzé